

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central

Règlement

“Cap ou pas cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois”

Règlement validé et Procès-verbal consultables sur demande auprès de de SELARL CM JUSTITIA - huissier de justice à Riom

Édition n°1 du 1^{er} au 30 juin 2024

Édition n°2 du 1^{er} au 31 décembre 2024

Édition n°3 du 1^{er} au 30 juin 2025

Édition n°4 du 1^{er} au 30 novembre 2025

1. Objet

Ce règlement s'applique au défi “Cap ou pas cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois” dans le cadre d'une expérimentation d'amélioration de la qualité de l'air du cœur métropolitain clermontois.

“Cap ou pas cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois” vise à inviter les participants à utiliser le moins possible leur véhicule thermique pendant 30 jours et tenter de privilégier les modes alternatifs de transport de la Métropole clermontoise :

Mobilité active :	Infrastructures de mobilité présentes sur le territoire :	Mobilité alternative hors véhicule thermique* :
<ul style="list-style-type: none">• Marche• Vélo personnel• Vélo à assistance électrique personnel• Skate• Trotinette et trotinette électrique• Rollers• ...	<ul style="list-style-type: none">• Tramway• Bus• Train• Car de la Région• Moovi'cité• Vélo C.vélo• Vélo à assistance électrique C.vélo	<ul style="list-style-type: none">• Véhicule électrique ou hybride• Covoiturage / Autopartage

*Les véhicules motorisés thermiques incluent les autos, scooters, motos... Ainsi les véhicules motorisés électriques incluent les voitures électriques et les deux-roues motorisés électriques.

L'objectif est d'encourager les changements pérennes de comportements en valorisant les habitudes de mobilité durable.

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central

2. Organisateur et Comité de Pilotage

L'organisateur du défi est l'association **OrbiMob'**.

L'[association OrbiMob'](#) est à l'initiative de cette expérimentation. OrbiMob' est une association loi 1901 qui vise à aider la transformation nécessaire des mobilités, dans une approche réaliste qui met en avant la qualité de vie des personnes et le développement des entreprises.

Siège social :

IADT

51 Boulevard François Mitterrand

63000 Clermont-Ferrand

Ce projet est soutenu par :

- **ADEME** Auvergne-Rhône-Alpes (agence de la transition écologique), elle finance en partie cette expérimentation,
- **Clermont Auvergne Métropole** (représente 21 communes et 300 000 habitants),
- **SMTC** - Syndicat Mixte des Transports en Commun - autorité organisatrice de la mobilité de la Métropole Clermontoise,
- **ATMO** - Auvergne-Rhône-Alpes (organisme d'intérêt général expert de référence sur l'air)
- **INRAE / UMR Territoire**,
- **Crédit Agricole Centre France**,
- **Grand Clermont** (groupement de 4 EPCI¹ constitués de 104 communes, à la fois Syndicat Mixte et Pôle d'équilibre territorial et rural),
- **UCA** - Université Clermont Auvergne,
- **ONAPS** - Observatoire national de l'activité physique et sportive.

Ces structures constituent le comité de pilotage du projet.

L'organisateur de "Cap ou pas Cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois" définit les modalités de participation des citoyens et des équipes entreprises.

3. Cadre de participation

La zone d'expérimentation et la zone de participation au défi :

- Le **cœur métropolitain** constitue la zone visée par l'expérimentation d'amélioration de la qualité de l'air.
- Les **100 km autour de Clermont-Ferrand** constituent la zone de participation au défi. Tous les trajets depuis la zone de 100 km jusqu'au centre de Clermont-Ferrand sont concernés (trajets personnels et professionnels).

¹ EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central



[Zone de 100km autour de Clermont-Ferrand](#)

Qui peut participer au défi ?

Les cibles sont les habitants de la Métropole et les pendulaires du territoire du Grand Clermont, **propriétaires de voitures thermiques et souvent autosolistes**, citoyens qui font vivre Clermont mais qui vivent en partie en dehors de la métropole clermontoise.

Les participants doivent être :

- majeurs,
- titulaires du permis de conduire,
- titulaires d'une assurance responsabilité civile.

Les participants peuvent être déjà usagers du réseau T2C ou s'abonner à l'occasion du défi.

Combien coûte la participation au défi ?

- La participation au défi est **gratuite** pour les participants citoyens s'inscrivant à titre individuel.
- La participation au défi d'une entreprise est gratuite, des options payantes sont proposées en annexe.
*La participation volontaire des salariés est **gratuite**.*

Le défi repose sur un principe de confiance. Les participants sont tout de même invités à conserver leurs justificatifs de trajets déclarés en cas de contrôle.

4. Calendrier

L'expérimentation se déroule pendant deux ans : 2024 et 2025.

Quelles sont les périodes de défi ?

- premier défi : **1^{er} au 30 juin 2024 inclus**
- second défi : **1^{er} au 31 décembre 2024 inclus**
- troisième défi : **1^{er} au 30 juin 2025 inclus**
- quatrième et dernier défi : **1^{er} au 30 novembre 2025 inclus**

Quand s'inscrit-on ?

Durant le mois précédant le défi et pendant toute la période de défi.

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central

Quand reçoit-on les résultats ?

Dans un délai de trois mois après la fin du défi.

Fin d'expérimentation :

Cette expérimentation vise à **sensibiliser et accompagner les changements d'habitudes** liées au transport par les volontaires durant les périodes de défi. OrbiMob' et ses partenaires souhaitent que ces changements perdurent dans le temps, ainsi, le suivi par l'animatrice pourra se poursuivre à 6 mois et 12 mois après la fin de la période de défi.

5. Organisation du défi

Modalités d'inscriptions au défi

Pour les participants citoyens qui participent à titre individuel :

1. Se rendre sur le site web OrbiMob' et sa page dédiée au défi : <https://www.orbimob.org/defi-cap-ou-pas-cap>
2. Acceptation du présent règlement durant l'inscription
3. Inscription via le formulaire dédié sur la page en renseignant impérativement :
 - nom,
 - prénom,
 - code postal,
 - adresse mail.

Ces renseignements permettent, d'une part, à l'animatrice du défi de proposer un suivi aux participants et, d'autre part, de lier la base de données avec celle de l'application mobile VAZY®. Ces données sont soumises à la réglementation RGPD et la loi informatique et libertés.

4. Renseignement du formulaire de profil mobilité

(Profil mobilité : Profil du participant avant sa participation au défi, comprenant ses habitudes de mobilités active, alternative, en transport en commun, en véhicule thermique afin de mesurer l'évolution en fin de défi.).

5. Une fois l'inscription validée, un lien de téléchargement de l'application mobile VAZY® est envoyé au participant.

Pour les entreprises souhaitant inscrire une équipe :

1. Rendez-vous de présentation du défi pour les entreprises avec l'animatrice du défi
2. Choix d'options payantes (Cf annexe options payantes complémentaires pour les entreprises)
3. Inscription de l'entreprise auprès de l'animatrice du défi en renseignant impérativement :
 - Identité de l'entreprise (structure porteuse),
 - n° SIRET,
 - adresse du siège social de l'entreprise,
 - option(s) choisie(s),
 - identité et contact de la personne référente du défi au sein de l'entreprise.
4. Acceptation du présent règlement et signature d'une convention de partenariat (Entreprise / OrbiMob')
5. Promotion du défi et communication des informations aux salariés participants

(Le salarié participant suit les mêmes étapes que le participant citoyen en ajoutant un code d'équipe à son inscription).

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central

Modalités d'inscriptions à l'application mobile VAZY®

Cette application :

- est proposée par la société VAZY®
- est gratuite
- récompense tous les déplacements en mobilité active
- est proposée en complément du défi "Cap ou pas cap"
- dans le cadre de "**Cap ou pas Cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois**", elle récompense, également, les déplacements en mobilité alternative au véhicule thermique
- fonctionne par le cumul de points valorisables en offres proposées par des commerces partenaires situés dans la zone d'expérimentation.

Les participants doivent également accepter le règlement/ CGU de l'application mobile VAZY®.

L'inscription au défi sur l'application VAZY® se fait en deux étapes :

- Inscription sur l'application et renseignement du profil
- Inscription sur le défi "**Cap ou pas Cap : le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois**" en cours dans l'onglet "challenge"

Déroulement du défi

Durant le défi, il est proposé aux participants :

- un suivi téléphonique ponctuel par l'animatrice (1 à 3 fois durant la période de défi),
- la possibilité de contacter l'animatrice pour toute question liée au défi : louise.othon@orbimob.fr,
- la possibilité de recevoir une aide technique directement sur l'application,
- de recevoir des informations type "le saviez-vous ?" sur les sujets liés à la mobilité comme : le climat, la santé, les solutions de mobilité...,
- de s'inscrire aux ateliers qui seront proposés.

6. Calcul du score du participant

Mode de calcul

Lors de l'inscription du participant, un profil mobilité est calculé en fonction des informations qu'il aura déclarées. La différence entre ce profil mobilité et le nouveau profil mobilité constitue un **score d'évolution de ses mobilités sur 30 jours**.

Les données permettant le calcul de ce score sont :

- Les habitudes de mobilité :
 - active et/ou alternative
 - en transport en commun
 - en véhicule thermique
- Le profil du véhicule thermique (équivalent d'émissions de polluants)

Ces données sont classées de 0 à 5 :

- Score de mobilité active et/ou alternative et/ou en transport en commun :
 - 0 = toujours / tous les jours y compris les week-ends

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central

- 1 = souvent / 3 à 5 jours par semaine
- 2 = régulièrement / 1 à 3 jours par semaine
- 3 = parfois / 1 jour par semaine
- 4 = ponctuellement / < de 3 A-R par mois
- 5 = jamais
- Score du véhicule thermique : profil véhicule équivalent d'émissions de polluants, également notée sur une échelle de 0 à 5 (selon les critères administratifs)
- Score de mobilité en véhicule thermique :
 - 0 = <250 km par mois
 - 1 = entre 250 et 600 km par mois
 - 2 = entre 600 et 900 km par mois
 - 3 = entre 900 et 1 600 km par mois
 - 4 = entre 1 600 et 6 000 km par mois
 - 5 = > 6 000 km par mois

L'organisateur du défi souhaite également récompenser les participants en fonction des efforts fournis lors d'un défi (évolution entre le profil mobilité et le nouveau profil mobilité).

Récompenses et lots par défi

Les cinq participants* qui ont fait le plus d'efforts (cumul des scores appli + profil mobilité) à chaque défi remportent :

- Lot 1 : 400€ à valoir chez des vendeurs d'articles de sport (sous forme de chèques cadeaux).
Valeur totale d'un lot : 400 €**
- Lots 2 à 5 : 1 vélo d'occasion à réparer avec un bénévole dans un atelier d'auto réparation d'un de nos partenaires associatif.
Valeur totale d'un lot : 100 €**

En cas d'égalité sur le premier lot, les deux participants partagent le lot soit 200 € chacun sous forme de cartes cadeaux.

En cas d'égalité sur les positions 5 et 6, les deux participants recevront le même lot.

**Tous les participants, participants citoyens comme participants en équipe sont éligibles aux lots et récompenses.*

***Les récompenses ne sont ni échangeables ni remplaçables en numéraire.*

7. Cadre légal du défi

Informatique et Liberté

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'organisateur du défi est autorisé à communiquer des données et informations relatives à l'expérimentation et au défi à des tiers aux fins de gestion de l'expérimentation.

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central

Mentions RGPD

- Identité et coordonnées de l'organisme :

Association OrbiMob'

Siège social :

IADT
51, boulevard François Mitterrand
63000 Clermont-Ferrand.

Animatrice du défi

louise.othon@orbimob.com

- Finalités de la collecte des données :

Quelles données sont collectées ?	Comment sont-elles collectées ?	Pourquoi a-t-on besoin de ces données ?	Qui a accès à ces données ?
Votre identité (Données soumises aux RGPD)	Sur déclaration	<ul style="list-style-type: none">• Liaison des bases de données• Fiabilité de la base de données• Fiabilité du suivi• Fiabilité du service proposé• Amélioration de l'expérimentation	<ul style="list-style-type: none">• OrbiMob'• VAZY®
Vos habitudes de mobilité avant le défi (Données pseudonymisées)	Sur déclaration	<ul style="list-style-type: none">• Établir les scores de profil émetteur initial• Mesurer les évolutions du profil émetteur final	<ul style="list-style-type: none">• OrbiMob'• VAZY®• ATMO
<ul style="list-style-type: none">• Mobilité active• Mobilité transport en commun et hors véhicule thermique• Mobilité en véhicule thermique (Données pseudonymisées et anonymisées)	<ul style="list-style-type: none">• Automatique• Automatique si abonné T2C Déclaratif si non abonné T2C Déclaratif hors véhicule thermique• Déclaratif	<ul style="list-style-type: none">• Comptabiliser les points de mobilité active• Mesurer les changements d'habitude de mobilité	<ul style="list-style-type: none">• OrbiMob'• VAZY®• ATMO• UCA• SMTc

- Base légale du traitement de données :

Par l'acceptation du présent règlement, les participants accordent leur consentement à la collecte et au traitement des données.

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central

Les base de données sont pseudonymisées c'est-à-dire les informations à caractère personnel qui pourraient mener à l'identification des participants ne sont pas visibles. Seul un profil ne permettant pas l'identification est disponible à des fins de recherches.

- Caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données :

La collecte des données se fait dans le cadre de l'expérimentation et n'a pas d'autres finalités que de répondre aux objectifs de celle-ci.

- Destinataires ou catégories de destinataires des données :

OrbiMob' organisateur du défi	VAZY® prestataire	ATMO partenaire	UCA partenaire	SMTC partenaire
suivi du défi analyse les données compte-rendu de l'expérimentation	comptabilisation des points	calcul des scores de profil mobilité calcul de l'évolution du profil mobilité	applications de recherche	amélioration de sa qualité de service

- Durée de conservation des données :

Les données collectées sont conservées jusqu'à 12 mois après la fin de la période de défi afin de permettre de répondre à l'objectif de l'expérimentation concernant les changements d'habitudes de mobilité sur le long terme. L'animatrice du défi pourra ainsi, et sauf avis contraire du participant sur simple déclaration exprimée par mail, effectuer un suivi téléphonique ponctuel, y compris après la fin de période du défi, et ce, jusqu'à 12 mois.

- Droits des personnes concernées :

Tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à louise.othon@orbimob.com.

- Point de contact sur les questions de protection des données personnelles :

L'animatrice du défi est le contact privilégié de tous les participants : louise.othon@orbimob.com

- Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Sur le site web de la [CNIL](http://www.cnil.fr) ou par courrier postal en écrivant à :

CNIL
Service des Plaintes
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central

8. Informations complémentaires sur le défi

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, d'écourter, de modifier ou de reporter l'opération si les circonstances l'y obligent.

La participation au défi ne prévoit pas de compensation financière pour les participants.
En cas de contradiction entre toute communication et le présent règlement, ce dernier prévaut.

OrbiMob' et ses partenaires s'engagent, en tant qu'organisateur du défi, à tout mettre en œuvre en vue de son bon fonctionnement.

Toute personne s'inscrivant au défi s'engage à titre personnel en Responsabilité Civile et Accident pour l'ensemble des risques liés à sa participation à l'expérimentation.

En acceptant le présent règlement, chaque participant décharge de toute responsabilité l'association OrbiMob', concernant les blessures, les dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol/perte de biens ainsi que pour toute autre dégradation lors de ce défi.

L'inscription de toute personne ou équipe au défi suppose l'acceptation du présent règlement.

À tout moment, le participant peut contacter l'animatrice du défi : louise.othon@orbimob.com afin de demander accès, rectifier, supprimer ses données ou se désinscrire.

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central

ANNEXE options complémentaires pour les entreprises

Une inscription gratuite pour les entreprises :

- Inscription des collaborateurs avec des codes équipe OFFERTS.
- Accompagnement par la chargée de mission du défi pour aider les entreprises à communiquer en interne, animer la « communauté entreprise » et sensibiliser les collaborateurs de l'entreprise.
- Mise à disposition d'un Tutoriel vidéo explicatif des différentes étapes du défi.
- Mise en place d'un webinaire de présentation du défi.

Les options complémentaires :

1. Option n°1

Un bilan complet de l'équipe entreprise incluant le CO₂ économisé, les polluants non émis par l'équipe durant le défi, les Km parcourus et les transports utilisés).

Accompagnement et communication sur l'appli VAZY

Notifications personnalisées pour les collaborateurs de l'entreprise participante.

Présentation du défi et sensibilisation en présentiel dans l'entreprise participante.

Accès aux formules commerces « Premium » (offres exclusives) de l'appli VAZY.

Pour cette option, la tarification* est calculée par tranches de salariés de l'entité participante

- < 200 salariés participants → 500 € HT
- de 200 à 500 salariés participants → 1 000 € HT
- > 500 salariés participants → 1 500€ HT

**(OrbiMob' est une association loi 1901 non assujettie à la TVA.)*

2. Option n°2

Un partenariat intitulé « Air pur »

- Mise en avant de l'engagement de l'entreprise participante dans le défi
- Le logo de l'entreprise participante bien visible sur tous les supports de communication et événements liés à l'expérimentation :
 - Toutes les publications en achat d'espaces print et digital
 - Affichage MUPI (Tramway) pendant 3 semaines 52 faces
 - Tag de votre entreprise sur toutes les publications Web et RS
 - Invitation à la soirée de remise de prix du défi et aux événements presse.

Forfait visibilité à 1 500 € HT*

**(OrbiMob' est une association loi 1901 non assujettie à la TVA.)*

(Entreprendre La Montagne : 183 000 lecteurs quotidien / taux de reprise en main de 1,15 - Pour information, le tarif pour ½ page est de 4 000 €)

(Affichage MUPI (Tramway) : 80 000 de passagers quotidiens)

Cap ou pas cap ?

Le défi des mobilités dépolluées du cœur métropolitain clermontois

Un projet porté par  OrbiMob'
Clermont Auvergne Massif Central

3. Option n°3

Achat d'une adhésion à l'association OrbiMob' (valable un an de date à date)

Offre valable uniquement pour les entreprises de 100 salariés et + et pour une première adhésion en 2025.

L'adhésion annuelle est de 2 000 € ou 5 000 €* [Voir bulletin d'adhésion](#) et permet aux entreprises participantes de bénéficier :

- d'un bilan, proposé en option 1, gratuit
- d'un atelier « 2 Tonnes » gratuit - un atelier immersif qui mise sur l'intelligence collective, pour explorer le futur et agir ensemble pour le climat et baisser les émissions GES (une demi-journée - 6 à 15 participants).

(OrbiMob' est une association loi 1901 non assujettie à la TVA.)

4. Option n°4

Organisation d'une conférence (ou soirée-débat) de sensibilisation avec l'un des experts d'OrbiMob' et l'ADEME sur la thématique santé/pollution/mobilité à destination des collaborateurs de l'entreprise participante.

Tarif : 850 € HT*

**(OrbiMob' est une association loi 1901 non assujettie à la TVA.)*

OrbiMob' propose également des bonus commerciaux dans les cas suivants :

- Si l'entreprise participante s'inscrit aux 2 défis de l'année (en juin et novembre 2025), elle bénéficie d'une réduction de -20 % sur les offres complémentaires mentionnées précédemment.
- Si l'entreprise participante souhaite participer à 1 défi et être présente avec un stand sur l'événement "Sommet des Mobilités Territoriales Durables" (événement en octobre 2025 à Clermont-Ferrand – projet OrbiMob'), elle bénéficie d'une réduction de -20 % sur les offres complémentaires
- Si l'entreprise participante entreprise prend les 2 options citées précédemment (2 défis + un stand sur l'événement "Sommet des Mobilités Territoriales Durables", elle bénéficie d'une réduction de 30 % sur les offres complémentaires